

L'Officiel des transporteurs

www.wk-transport-logistique.fr

■ PLATEFORME MULTIMODALE DU HAVRE L'IMBROGLIO ■ BLONDEL LOGISTIQUE (02) LA MAIN SUR CITRA (02) ■ DOSSIERS SOCIAUX ENCORE DES RÉFORMES ■ VEYNAT (33) LA FORMATION AU NOM DES EXIGENCES ■ SALON LES PORTE-ENGINS XXL



C'est à un réquisitoire contre l'impuissance des responsables politiques européens à protéger les entreprises de transport vis-à-vis des dévoiements du cabotage que se livre le président de France Groupements, dans nos colonnes.

STÉPHANE AÏO
PRÉSIDENT DE
FRANCE GROUPEMENTS

« L'Europe est
un groupement
mal ficelé »

STÉPHANE AÏO

PRÉSIDENT DE FRANCE GROUPEMENTS

« L'Europe est un groupement mal ficelé »

Propos recueillis par Anne Madjarian, Slimane Boukezzoula et Louis Guarino.
Photos : David Delion

Depuis 2015, les groupements de transporteurs réunis au sein de l'Alliance* ont trouvé un point d'ancrage chez France Groupements. Association qui se veut « *organisation professionnelle à caractère technique* ». Du cabotage à la gestion des palettes, elle inscrit son action dans la recherche de solutions pérennes. Rencontre avec son président, Stéphane Aïo, un transporteur gersois au parler franc et sa déléguée générale Anne-Charlotte Donse.



■ **Le rôle de France Groupements demeure-t-il à vocation purement technique ?**

STÉPHANE AÏO : La mission de France Groupement reste à caractère technique. Il s'agit de promouvoir et de développer les groupements sous toutes leurs formes, mais aussi de les défendre ! Or, la politique des transports, très libérale, ne fait rien pour les protéger. Le système des transports est sclérosé et l'Europe ressemble à un groupement mal ficelé.

ANNE-CHARLOTTE DONSE : En parallèle, et en lien avec d'autres familles telles que les agriculteurs ou les banques, nous nous efforçons de communiquer sur le monde de l'économie sociale. Un secteur qui, relevant jusqu'ici du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, passe sous la tutelle de Bercy. Son esprit actuel sera-t-il sauvé ? Rien n'est moins sûr.

■ **Comment êtes-vous perçus par vos interlocuteurs dans les ministères et administrations ?**

S. A. : Nous avons la confiance du ministère des Transports qui nous invite à intervenir dans les DREAL et incite les contrôleurs à se renseigner auprès de nous en cas de besoin. Du coup, dans les directions régionales, nous ne rencontrons plus de ces fonctionnaires obtus qui, jusqu'à peu encore, fermaient les possibilités de créer des groupements. Dans les administrations, aux transports comme à l'économie sociale, nos interlocuteurs sont de bonne volonté et de très haut niveau, mais ils manquent de moyens. Les politiques ne suivent pas.

■ **Vous hébergez l'Alliance depuis 2015. Quelles sont vos missions, pour cette organisation qui regroupe les principaux groupements de transporteurs ?**

S. A. : Nous travaillons avec l'Alliance sur des

sujets concrets, comme le cabotage des VUL ou la gestion des palettes. Nous avons été reçus, avec les représentants de l'Alliance, par la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, *ndlr*). Nous avons été écoutés. Sur le dossier de la palette, je crois qu'il va falloir être patient car nous devons composer avec des lobbies puissants face à nous, particulièrement la grande distribution. Notre propos consiste à agir afin que le transporteur ne soit plus gestionnaire des palettes qui appartiennent au client.

■ **D'accord. Mais pour résoudre ce problème, les groupements se sont dotés d'une entité – Palet Facility Management – qui a justement pour objectif de soulager le transporteur de ce « boulet »...**

S. A. : C'est vrai. Pour autant, PFM ne va pas se substituer à la loi. C'est un outil que la profession a mis à la disposition des chargeurs. Il nous permet de montrer qu'on n'est pas restés uniquement arc-boutés sur la loi et qu'on a mis au point un système qui peut fonctionner. Il suffirait d'un petit point de reprise pour que les tarifs s'en ressentent favorablement et qu'un dossier comme celui de la palette Europe puisse avancer plus rapidement.

■ **Et sur le dossier des véhicules utilitaires légers ?**

S. A. : Il y a aujourd'hui trop de transporteurs dont le fonds de commerce est pillé par ce genre de pratiques commerciales venues des pays de l'Est. On connaît le scénario du 44 tonnes qui arrive de Pologne et alimente une multitude de VUL.

■ **Ce sont des sujets traditionnellement portés par les fédérations professionnelles...**

S. A. : Oui. Mais où en sont-elles aujourd'hui sur ce dossier ?



« L'EUROPE NE NOUS
PROTÈGE PLUS,
NI PHYSIQUEMENT,
NI ÉCONOMIQUEMENT.
C'EST MÊME L'INVERSE
QUI SE PRODUIT ».

III **A.-C. D.** : Je précise que nous n'avons pas vocation à nous substituer à ces organisations patronales. Notre propos consiste, pour le compte de nos adhérents, à faire remonter les informations techniques. Il n'est pas dans nos prérogatives de nous rendre au ministère pour taper du poing sur la table. Au sujet des VUL, il faut savoir que nous ne possédons, à ce jour, aucune donnée. Tout le monde dresse le même constat : impossible de quantifier en termes de volumes ou d'économies.

S. A. : Nous allons remettre ce dossier à l'ordre du jour et demander aux organisations professionnelles de s'en emparer de nouveau, dans le cadre de la lutte contre le cabotage illégal.

« ON CONNAÎT LE SCÉNARIO DU 44 TONNES QUI ARRIVE DE POLOGNE ET ALIMENTE UNE MULTITUDE DE VUL ».

■ **L'administration centrale des transports (DGITM) s'apprête à publier une étude réalisée par les DREAL sur les VUL en France**.** Quelles sont vos attentes sur ce sujet ?

S. A. : A titre personnel, je n'en attends rien. Nous attendons avant tout les mesures qui seront prises dans le cadre de la révision du « paquet routier » à Bruxelles. La question des véhicules utilitaires légers sera normalement abordée. Or, nous avons appris que rien ne se passera avant 2017 pour le « paquet routier ». En réalité, nos salariés en sont conscients. Ils comprennent qu'ils ont affaire à une concurrence effroyable. Mais les hommes politiques manquent de courage. Il faudrait qu'ils nous disent : pendant deux ans, cela ne bougera pas. Cela serait beaucoup plus clair.

■ **Où en êtes-vous sur le dossier du carnet de cabotage électronique défendu notamment par Denis Zanon, vice-président du groupement Evolutrans et directeur général de H2P ?**

S. A. : Lors de notre assemblée générale en avril, cette solution a en effet été proposée à la tribune par Denis Zanon. Le député Gilles Savary, présent à la table ronde consacrée au cabotage illégal, s'est même engagé à relayer le dossier à l'Assemblée nationale. Cela a été une fin de non-recevoir. J'ai l'impression que les politiques sont complètement dépassés. La situation que



Anne-Charlotte Donse, déléguée générale de France Groupements : « La coopérative est encore un modèle qui fait peur ».

l'on connaît en France dans le transport routier est pourtant la même que dans tous les autres pays européens. J'entends parler de guerre voire de guerre larvée. À l'évidence, l'Europe ne nous protège plus, ni physiquement, ni économiquement. C'est même l'inverse qui se produit.

■ **Quelle est la nature de vos relations avec les fédérations professionnelles ?**

S. A. : Nous avons des rapports informels. On se voit, en moyenne, tous les six mois. Nous comptons, dans nos rangs, des adhérents issus de différentes chapelles. Il n'est pas question de les heurter d'une manière ou d'une autre. En ce sens, nous restons dans notre champ de compétences.

■ **Qui sont vos nouveaux adhérents ?**

A.-C. D. : Nous n'en avons pas intégré en 2015. Les grands groupements (France Benne et France Plateaux ne sont pas adhérents) sont déjà chez nous. Du côté des coopératives, il n'y a pas eu de créations. C'est encore un modèle qui fait peur. Quelques projets se sont manifestés mais ils n'étaient pas bien structurés.

S. A. : Dans le passé, il nous est arrivé de rencontrer des personnes qui voyaient, dans la création d'un groupement, la possibilité d'une bouée de sauvetage. Pour créer un groupement, il est nécessaire de disposer d'un projet et de se projeter sur le long terme. Aujourd'hui, les groupements ont évolué : contrairement à ce qui se passait il y a encore quelques années, il y a un vrai partage de l'information entre eux. Chacun

recherche des solutions avantageuses sur le fret, les achats...

■ **Quel est le profil de vos adhérents ?**

S. A. : Nous comptons deux grandes catégories : les réseaux de PME et les petites coopératives ou petits groupements auxquels il faut tout apporter.

■ **Quelles sont les différentes formes juridiques parmi vos adhérents ?**

A.-C. D. : On compte des Sarl, des SA coopératives et des Sarl coopératives. La formule juridique est souvent déterminée par la volonté des associés.

■ **Que représente la forme coopérative sur l'ensemble de vos adhérents ?**

S. A. : Plus de 70 %.

■ **Quel est votre budget de fonctionnement ? Quelle est la part des subventions publiques ? Les cotisations des adhérents couvrent-elles les frais de fonctionnement ?**

A.-C. D. : Les cotisations ne couvrent pas totalement nos frais de fonctionnement. Les subventions publiques diminuent hélas d'année en année. Toutefois, malgré la baisse des subventions, nous sommes reconnus pour notre expertise par les pouvoirs publics.

S. A. : En 2015, nous avons obtenu au total 40 000 € de subventions (30 000 € pour le ministère des transports et 10 000 € pour le ministère de l'économie et des finances). Nous avons appris que le ministère des transports (DGITM) ne reconduirait pas sa subvention en 2016. Nous espérons que le ministère de l'économie

continuera à nous verser une subvention de 10 000 €. Pour l'année 2016/2017, le budget de France Groupements est à l'équilibre. Notre banque est le Crédit coopératif.

■ **Comment évolue votre groupement d'achat UCT ?**

S. A. : Le groupement d'achat UCT consolide l'action de France Groupements. Il se présente, de fait, comme une centrale de référencement plutôt que comme une centrale d'achat. Nous négocions, en effet, les prix auprès d'une petite vingtaine de fournisseurs en contrepartie de conditions d'entrée dérisoires pour les 350 associés. À savoir 320 entreprises — nous ne sommes pas bloqués sur les seuls exploitants de poids lourds et autocaristes mais sommes ouverts aux ambulanciers, taxis, compte propre... — et 30 groupements de transporteurs. Avec UCT, notre souhait n'est pas de faire du business mais plutôt de nouer des partenariats avec des fournisseurs dans le sens d'un intérêt commun partagé.

« NOUS AVONS APPRIS QUE RIEN NE SE PASSERA AVANT 2017 POUR LE "PAQUET ROUTIER". »

■ **Quels sont les autres dossiers techniques sur lesquels vous serez mobilisés en 2016 ?**

A.-C. D. : J'observe que les groupements comme Astre ont des perspectives de rationalisation avec Genedys pour l'achat de carburant. D'autres réseaux travaillent sur l'e-commerce en interne. Au-delà de ces thématiques, tout va dépendre des perspectives de croissance des volumes dans le transport.

■ **Préparez-vous votre succession à la tête de France Groupements ?**

S. A. : Après douze ans de présidence, j'ai décidé de passer la main à l'horizon 2017. Nous préparons pour l'heure notre assemblée générale qui aura lieu le dernier week-end d'avril à Colmar. Enfin, je vais aussi transmettre mon entreprise de transport. C'est ma fille et une cousine qui reprendront les rênes de la société dans le Gers dans les prochains mois. ♦

* Alliance : association de défense des groupements Astre, Flo, France Benne, Evolutrans, Tred Union et France Plateaux.

** Entretien réalisé le 14 janvier



Cédric Benito, chargé de mission à la centrale d'achat UCT, qui réunit 350 associés.